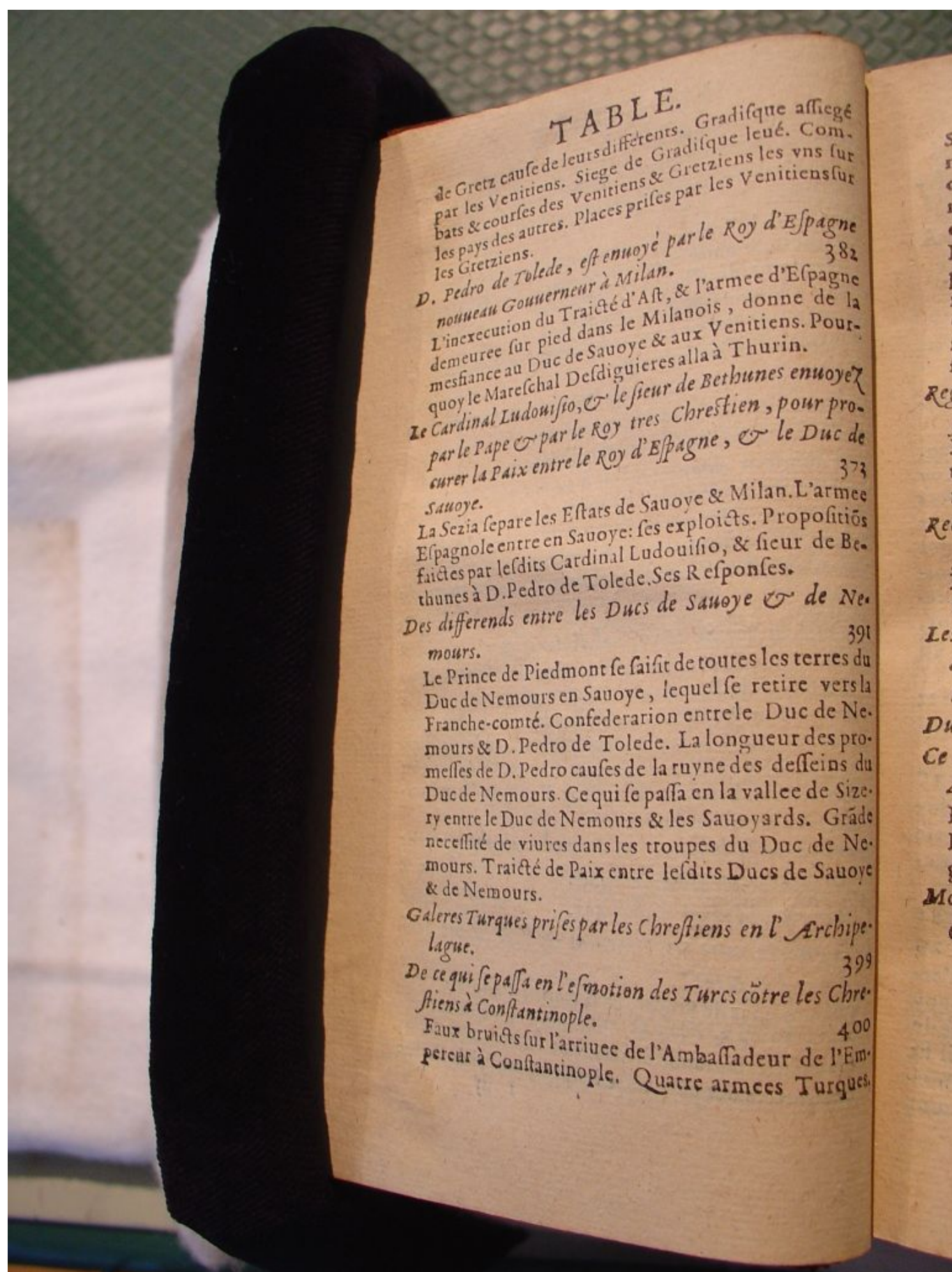
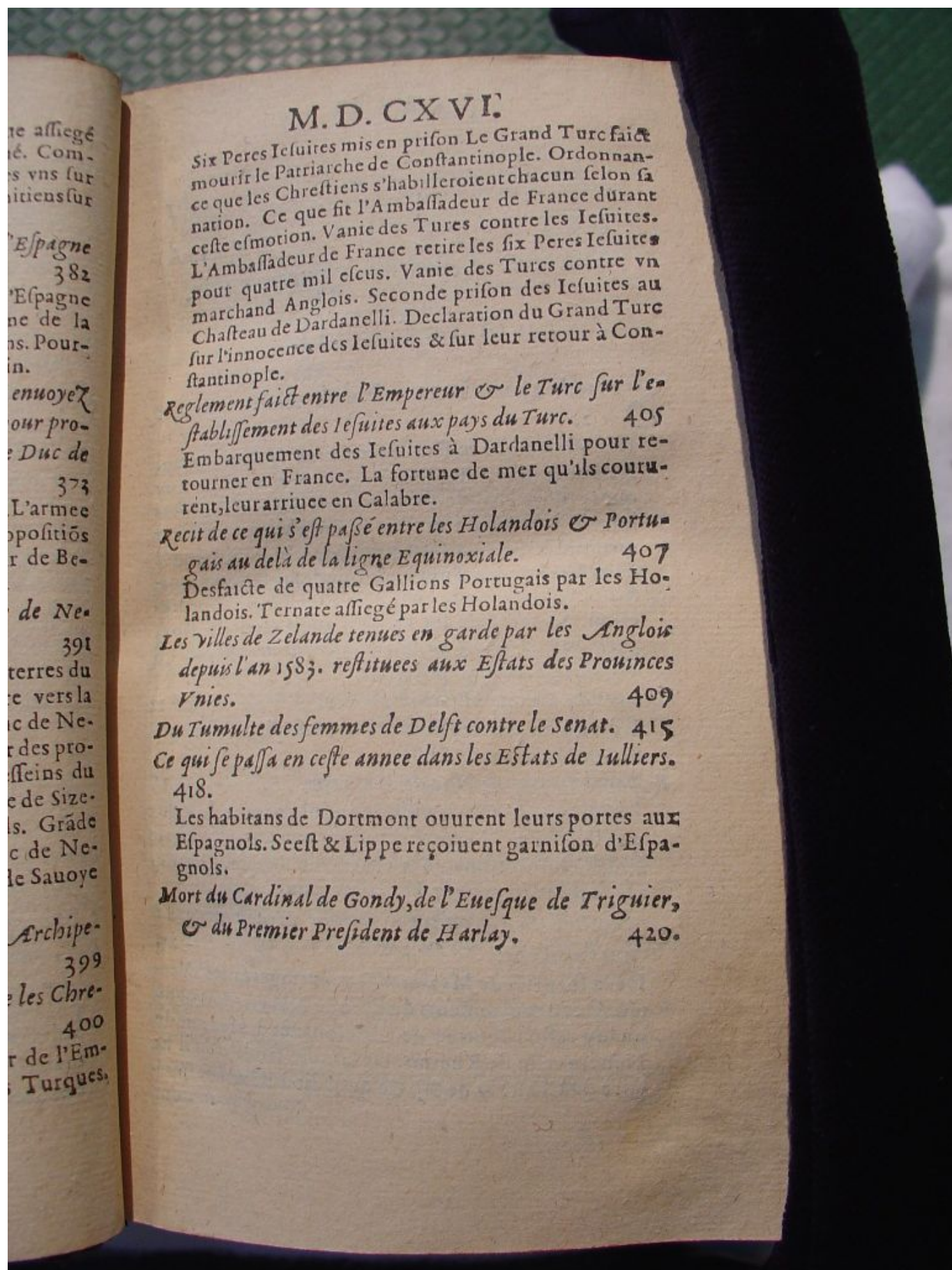


M. D. C. X. V. I.	
pourac. spéron & Rochelois 300 uy de Sur. 301 Monsieur le 303 304 Monsieur de 305 que le Mar. nter Ma. Marquis de ur de Ne. ppartenant e vne faïste arquis de la ugmentées on Exempt que de Lu. leur Gene. 307 z du Parle. r les Lettres ur Mangot. n à la Cou. 313 Royaume de Couronne de 330 leuc Gouver.	neur de Fougères. 333 Ce qui s'est passé à Chaalons entre le Comte de Tresmes, & Vertau Thresorier general de France en Cham- pagne. 333 Le sieur de Prasslin fait mettre Vertau hors de Chaa- lons. Calomnies imprimees contre les Thresoriers Generaux de Chaalons. Pourquoi Vertau ne pou- voit avoir des intelligences avec M. de Neuers. Le Baron de Pesché levant des Liegeois pour le Duc de Neuers, est tué au Liege. 351 Commissaires enuoyez par les Prouinces, pour faire le procez à ceux qui se souleuoient. 351 Lettre du Marechal de Buillon au Roy. 351 Il pouruoit soigneusement à la seureté de Sedan. Se plaint des Archiducs de Flandres, de l'Ambassadeur de France à Bruxelles: Et des forces enuoyees par le Roy sur les frontieres de Champagne. Lettres du Marechal de Buillon à la Royne mere du Roy. 353 Response du Roy au Marechal de Bouillon. 354 Il se plaint du deportement de Duc de Neuers & du Marechal de Bouillon sur la cōtrauention au Traicté de Loudun. Pratiques en Hollande & en Allemagne. Habitans de S. Manehould contraincts d'en sortir. For- ces du Roy en Champagne, pour remettre chacun en son deuoir. Biens-faits du Roy Henry le Grand en- uers le Marechal de Buillon. Ce qui se passa le Lundy 9. Decembre au changement des gardes Monsieur le Prince. 358 S. Manehould repris pour le Roy. 362 De la guerre entre les Venitiens & l'Archiduc Fer- dinand de Grece. 363 Estat du pays de Frioul, de la Goritie, Carinthie, Car- niole, Istrie, & Croarie. Pourquoi les Venitiens fei- rent bastir la grande forteresse de Palme en l'an 1593. Les limites des pays entre les Venitiens & l'Archiduc
	i iij

Tome_04_table_40.jpg







M. D. C X V I I.

fonton: Leue des gens de guerre sans commission du Roy. S. Manchould pris & repris. Sés leuees d'estrangers & Liegeois. Ses preparatifs à la guerre. Faict prendre prisonnier le Preuost Prouincial de Rheims & ses Archers, & mettre Charlot dans la Citadelle de Mezieres. Est declaré criminel de leze-Majesté, si dans quinzeiours il ne recognoist sa faute.

Assemblée des Princes à Soissons. 34

Lettre de Monsieur de Neuers sur la declaration du Roy faicte contre luy. 36

Apologie pour le Marechal d'Ancre à la lettre de M. de Neuers. 37

Declaration du Roy contre les Ducs de Vendosme, de Mayenne, Marechal de Buillon, Marquis de Cœuvres, President le Iay, & tous ceux qui les assistent.

44

Remonstrances des Princes & Seigneurs retirez à Soissons. 51

Les Responses qui y furent faictes.

Declaration du Roy sur le subject des nouueaux remuements de son Royaume du 18. Fenrier. 68

Exploicts de guerre entre les Sauoyards & Espagnols. 86

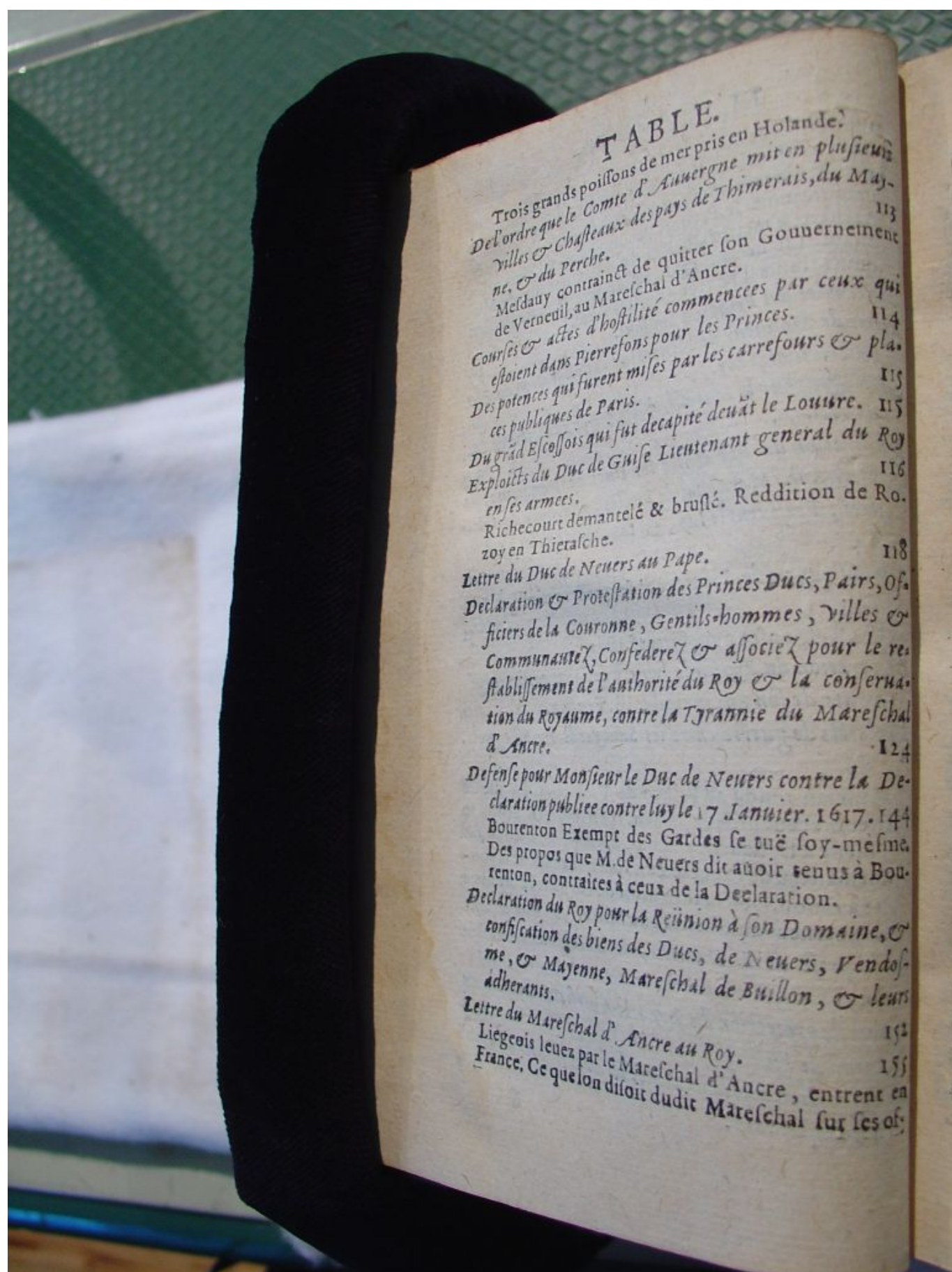
Masseran rendu au Prince de Piedmont. La ville de Creue-cœur prise par assault. Lettre de D. Pedro de Toleda à D. Sanche de Luna. Articles de la reddition du Chasteau de Creue-cœur. Soldats bruslez de la poudre à canon. Desfaicte & mort de D. Sanche de Luna Gouverneur du Chasteau de Milan.

De la prise de S. Damien, de Garennes & d'Albe.

47

Lettres de protection du Roy tres-Chrestien octroyees au Baron de Bueil. 100

De l'esmotion populaire contre les Arminiens aduenüe à Amsterdam. 107



M. D. C X V I I.

fres de servir le Roy avec six mille hommes de pied,
& huit cents chevaux, quatre mois à ses despens.
Des petits ligrets que les affectionnez aux Princes
faisoient courir contre ledit Marechal. Des fortifica-
tions qu'il faisoit faire à Quillebeuf. Des places qu'il
tenoit en Normandie, & des Gouvernemens de pro-
vinces qu'il desiroit acheter & avoir en diverses Provin-
ces. Est blasmé de ce qu'il trenche du Souverain, qu'il
dissipe les finances du Roy, avec lesquelles il a acheté le
Domaine du Roy, qu'il a touché plus de quatre mil-
lions d'or, que sa femme en a exigé un million, & que
sa despense est de deux cents quatre-vingts mil livres
par an qu'il prend à l'Espagne. Sa prodigalité. Se fait
séparer de biens d'avec sa femme. Mort de sa fille.
Le Baron de Heurtevan decapité à la Croix du Tirouër.

163.

Plusieurs soldats trouvez en armes sans estre sous Ca-
pitaines ayans Commission du Roy, sont pendus.
*Les Princes cedent la campagne aux armées du Roy, &
se retirent chacun dans les villes qu'ils tenoient.* 164
*Le Comte d'Auvergne Lieutenant general en l'armée
du Roy dans le Gouvernement de l'Isle de France
assemble l'armée à Crespy.* 164

Pierrefons assiéger & rendu. Preparatifs pour assiéger
Soissons. Le Roy supplié de demeurer à Paris.

Exploits du Marechal de Montigny en Nivernois. 165

Reddition de Cussy, Clamecy, Antrein & Douzy.

*Ce qui s'est passé au siege & reddition de Chasteau-
portian.* 166

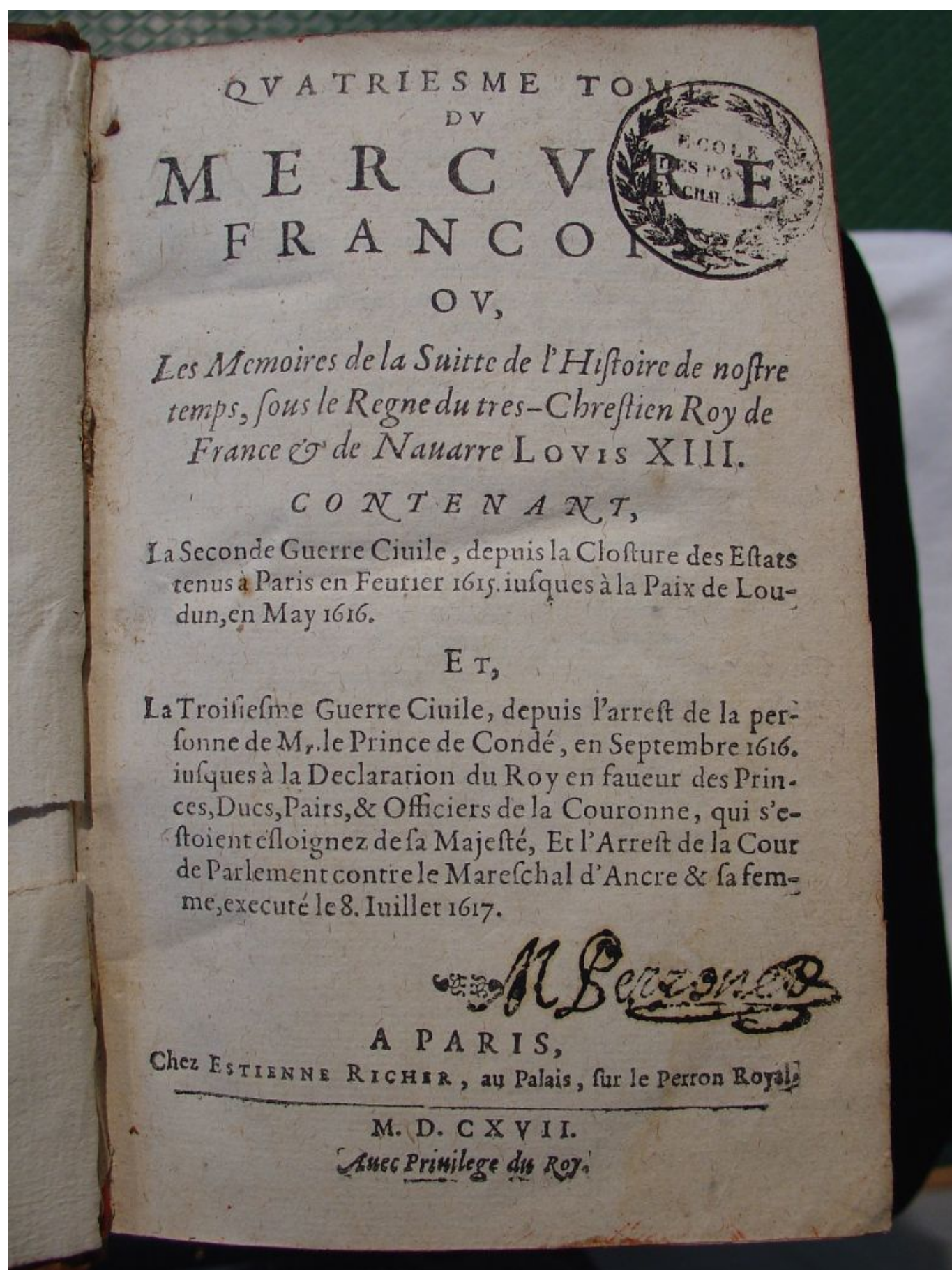
Articles accordez par Monsieur de Guise à ceux qui e-
stoient dans le Chasteau de Chasteau portian. Il char-
ge les troupes du Marquis de Cœuvres dans le faux-
bourg de Laon. Reddition de Cisligny.

Levees de gens de guerre aux pays des Seuenes. 174

*De l'Assemblée de ceux de la Religion pret. ref. à la
Rochelle, & de la Declaration des principales raisons*

O H

TABLE. M.D.CXVII.	
<i>pourquoy elle se faisoit.</i>	175
<i>Rethel assiege par Monsieur de Guise.</i>	183
<i>Sorties des assiegez. Seigneurs blesez dans les tran-</i>	
<i>chees. Articles de la reddition de Rethel.</i>	189
<i>Ce qui s'est passé au siege de Soissons.</i>	
<i>Des sorties que fit le Duc de Mayenne, & des batte-</i>	
<i>ries que fit dresser le Comte d'Auvergne deuant Sois-</i>	
<i>sons.</i>	194
<i>De la mort du Marechal d'Ancre.</i>	
<i>Pourquoy le Marechal d'Ancre retourna de Quille.</i>	
<i>bœuf à Paris sans passer par Rouën. Ce que les siens</i>	
<i>disoient de son retour à Paris. Ce qui se passa lors qu'il</i>	
<i>fut tué sur le pont du Louvre. Messieurs de Villeroy</i>	
<i>& Janin mandez au Louvre. Frayeur & joye du peu-</i>	
<i>ple de Paris. Monsieur Mangot remet les Seaux entre</i>	
<i>les mains du Roy. La Marechale d'Ancre & Barbin</i>	
<i>artestez prisonniers. Lettres du Roy aux Gouver-</i>	
<i>neurs des Prouinces. Le Marechal d'Ancre enterré,</i>	
<i>deterré, pendu, bruslé, & ietté en l'eau.</i>	
<i>Les anciens Officiers de la Couronne & Ministres de</i>	
<i>l'Estat, qui auoient esté priuez de leurs Offices &</i>	
<i>charges, y sont restablis par le Roy.</i>	214
<i>M. le Chancelier de Sillery, Chef du Conseil. M. du</i>	
<i>Vair, Garde des Seaux.</i>	
<i>Le Duc de Mayenne enuoye les clefs de Soissons au Roy.</i>	
<i>La Royne-Mere se retire à Blois.</i>	215
<i>Arrivée des Ducs de Nevers, de Vendosme, & de</i>	
<i>Mayenne en Cour.</i>	216
<i>Du Travail rompu & bruslé pour auoir entrepris sur</i>	
<i>la vie de la Royne Mere du Roy.</i>	217
<i>Declaration du Roy faite en faneur des Princes, & de</i>	
<i>ceux qui estoient esloignez de sa Majesté.</i>	218
<i>Mort du President de Thou.</i>	223
<i>Du Procez fait à la Marechale d'Ancre.</i>	224
<i>Arrest contre le Marechal & la Marechale d'Ancre.</i>	
<i>Epitaphes.</i>	
FIN.	



AV LECTEUR.



E te donne icy les Memoires pour la Suite de l'Histoire de nostre temps, comme on les a publiez durant ces deux dernieres guerres civiles. Tu trouueras que i'ay esté le plus soigneux que i'ay peu, d'y inserer tous les Manifestes, Declarations, Lettres, Responses, Remonstrances, accusations, deffenses, & excuses des vns & des autres, afin que tu puisses iuger droitement de ce qui s'est passé. Si i'ay rapporté en quelque endroit quelque traitt, ç'a esté plustost suiuant qu'un chacun auoit en la bouche au temps que les choses descrites ce sont passees, que d'aucune passion que i'eusse de ma part. Mon dessein a tousiours esté de n'offenser personne: Aussi tu trouueras que les libelles diffamatoires n'ont trouué aucune place en ce liure. Voy toute la Table suiuant si tu desires sçauoir ce qu'il contient, & le lis entierement auparauant qu'asseoir ton iugement sur tant de diuerses actions passees en deux annees & demies, que ces deux guerres ont duré. Entre vn si grand nombre de memoires, il s'y pourra remarquer quelque chose qui ce sera passée autrement qu'elle n'est icy rapportee, Si l'on me fait ce bien de m'en aduertir elle sera corrigee à la seconde impression, avec quelques fautes d'imprimerie qui ce sont passees en ceste premiere. Adieu.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan